



Licenciement pour insuffisance professionnelle

Par **chouchouquette**, le **07/10/2016** à **07:34**

Bonjour,

Mon directeur m'annonce mardi matin que je vais recevoir un courrier recommandé en vu de mon licenciement. Je lui demande pour quel motif, il me répond insuffisance professionnelle mais ne sais pas m'en dire plus....

On ne m'a jamais fait part d'un mécontentement justifiant cette décision (entretiens individuels corrects...) d'après le directeur d'usine, c'est le DG qui veut se débarrasser de moi depuis 2 ans (à son arrivée comme DG sur le site) car j'ai une tête qui ne lui revient pas.

C'est vrai qu'à son arrivée il y a 2 ans, il m'a changé de bureau pour me mettre dans un autre bâtiment, loin de la direction, au bout d'un couloir, seule....

Nous sommes vendredi et Je n'ai toujours pas reçu de lettre recommandée comme il me l'a dit.

J'ai informé le délégué syndical de ma société.

Moralement c'est pas le top.

De plus la direction est au courant que je subi du harcèlement moral de la part d'une personne sur site depuis 5 ans. Mon directeur m'a d'ailleurs dit que cette personne est en grande partie responsable de mon licenciement.

Que dois-je faire ?

Merci